

Journaliste depuis 1956, je suis mis en examen à 88 ans : une première !



Liberté d'expression, liberté d'informer, c'est du « pipeau », du « bidon ». Je suis journaliste depuis 1956, date où, grâce au grand Albert Camus, j'ai pu commencer ma carrière en Algérie, comme pigiste. J'ai écrit pour le quotidien « Alger républicain », puis suis devenu chef de rubrique à « La Dépêche d'Algérie ». Ensuite, en 1962, rentré en France, j'ai continué ma carrière à L'Aurore, puis à Paris Turf, et suis devenu correspondant du Méridional. À partir de 1995, j'ai commencé à écrire des livres, et j'en suis à présent à 21 ouvrages publiés, soit des milliers de pages. Parallèlement, avec la venue des réseaux sociaux, j'ai publié des milliers d'articles, sur différents sites qui ont eu la gentillesse de m'accueillir, comme Dreuz ou Boulevard Voltaire, sans oublier les sites de pieds-noirs, bien sûr.

https://www.amazon.fr/l/B004N41WGK?_encoding=UTF8&redirectedFromKindleDbs=true&rfkd=1&shoppingPortalEnabled=true

Depuis quelques années, j'écris régulièrement pour Riposte Laïque, où je commente régulièrement la montée de la délinquance, la situation en Algérie, le pays où je suis né, et l'évolution de la politique en Espagne, où je vis la plupart du temps.

En plus de 60 ans de métier, je n'ai jamais, que cela soit comme journaliste ou comme écrivain, connu le moindre ennui avec la justice. Il fallait que cela m'arrive, dans la France de Monsieur Macron et de Madame Belloubet.

À 88 ans je suis donc « mis en examen » pour la publication, sur « Riposte Laïque », d'un article publié sur toute la presse, nationale et régionale : La Dépêche du Midi, France 3, Actu.fr, Valeurs Actuelles, Médiacités, et bien d'autres.

<https://ripostelaique.com/deux-surveillants-de-prison-fiches-s-allo-belloubet.html>

Article dans lequel je n'ai cité aucun nom, contrairement à d'autres informations, donc les « personnages » se sont reconnus directement, et je présume que ce sont eux qui ont déposé plainte contre moi.

COUR D'APPEL DE TOULOUSE
Tribunal de Grande Instance de Toulouse

Cabinet de Fabien TERRIER
vice-président chargé de l'instruction

N° téléphone
N° télécopie
N° Parquet
N° dossier
Identifiant justice

GOMEZ Raïfael Manuel

MODE DE CONVOCATION : par lettre recommandée
et lettre simple

AVIS

(ARTICLE 51-1 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881)

En application des articles 80-2, 114 du code de procédure pénale et de l'article 51-1 de la loi du 29 juillet 1881 du code de procédure pénale, nous vous informons que nous envisageons votre mise en examen pour les faits suivants :

De s'être rendu complice à TOULOUSE, le 9 janvier 2019, en tout cas sur le territoire national depuis temps non prescrit, du délit de diffamation commis par Guy SEBAG directeur de publication du site internet *ripostelaïque.com*, ayant allégué ou imputé un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de Nadir S. et Aziz S., personnes dépositaires de l'autorité publique en l'espèce surveillants pénitentiaires, par moyen de communication au public par voie électronique, en l'espèce pour avoir publié les propos suivants dans un article diffusé sur le site internet :

« (...) Deux surveillants de prison font l'objet d'un suivi étroit de la direction anti-terroriste car ils sont suspects de radicalisation islamiste.

Le premier est un gardien de la maison d'arrêt de Seysses, près de Toulouse. Le second un surveillant de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur, dans le Tarn.

Ils sont « Fichés S », au, au fichier des personnes recherchées en coordination avec la section anti-terroriste du tribunal de Grande Instance de Paris, compétent sur tout le territoire national. (...) »

« Ces deux gardiens de prison (dont on ne nous indique ni l'identité ni les origines) sont également inscrits au FSPRT (Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste.) (...) »

« Ces deux fonctionnaires avaient fait l'objet d'une perquisition au lendemain des attentats du « Bataclan », à Paris, en janvier 2015 (...) »

« L'un de ces deux gardiens de prison, celui en poste à Lavaur, est originaire de Carcassonne (Aude) et même de la cité Ozanam, cette cité dans laquelle vivait également l'auteur des assassinats de Trébes, Redouane Lakdim, et des doutes sérieux avaient été émis à l'encontre de ce gardien de prison, ainsi que du second gardien, son collègue, sur leurs rôles joués lors de ce massacre. (...) »

NATINF 371ART.31 AL.1, ART.23 AL.1, ART.29 AL.1, ART.42 LOI DU 29/07/1881, ART.93-3 LOI 82-652 DU 29/07/1982, article 121-6, 121-7 c.pénal

en vertu d'un réquisitoire introductif du procureur de la République en date du 3 juillet 2019

Nous informons la personne :

Je ne doute pas que tous ces autres médias, ainsi que les journalistes ayant diffusé auparavant ce même article, sont, ou seront, mis également « en examen », et que nous serons nombreux, le jour du procès, dans le box des accusés. A moins que cette décision de prison ne concerne uniquement que « Riposte Laïque », ou que les deux gardiens de prison accusés de « radicalité » n'aient déposé plainte que contre notre site ? C'est maître Pichon qui assurera ma défense. Je vous tiendrai au courant des suites de cette « importante affaire », qui confirme, dans une période d'ensauvagement général de la France, les priorités de la justice de Madame Belloubet !
Manuel Gomez